

CONCOURS *"TRETS EN HABITS DE NOËL"*

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL 2022

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR DU CONCOURS

Le concours intitulé « Trets en habits de Noël » est organisé par la Ville de Trets dans le cadre des fêtes de fin d'année.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

Le concours « Trets en habits de Noël » a pour ambition de faire participer les habitants et les commerçants dans la reconstitution d'une ambiance de Noël dans la ville.

ARTICLE 3 : CATEGORIES

Ce concours est ouvert aux particuliers et aux commerçants qui concourent chacun dans leur catégorie.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours « Trets en habits de Noël » est ouvert à tous les Tretsois à l'exception des élus municipaux et des membres du jury.

Les décorations qui sont jugées doivent être visibles depuis l'espace public.

Pour les particuliers, il s'agit des décorations extérieures de fenêtres, façades, balcons, terrasses ou jardins.

Pour les commerçants, il s'agit de la décoration de leur vitrine.

ARTICLE 5 : LES INSCRIPTIONS – DATES DU CONCOURS

Les bulletins d'inscription sont disponibles à compter du jeudi 17 novembre 2022 à l'accueil de la Mairie.

Vous pouvez également les télécharger sur le site de la ville trets.fr rubrique « Festivités de Noël »

Ils devront obligatoirement être retournés complets le lundi 5 décembre 2022 inclus dernier délai ; soit à l'accueil de la Mairie à l'attention du manager de centre-ville, soit par mail à l.quatela@ville-de-trets.fr

Les inscriptions par courrier seront closes le 5 décembre 2022 inclus. Le cachet de la Poste faisant foi.

L'adresse d'envoi est la suivante :

Hôtel de Ville – Manager de centre-ville / Trets en habits de Noël

Place du 14 Juillet

13530 TRETTS

ARTICLE 6 : LE JURY – COMPOSITION & VISITES

Le jury est composé de personnes élues et issues de la société civile.

Il organisera des visites du 6 au 15 décembre entre 15h et 18h.

ARTICLE 7 : RESULTAT & REMISE DES PRIX

A l'issue des délibérations, la proclamation des résultats sera organisée le dimanche 18 décembre 2022 à 18h Place de la Gare.

L'ensemble des participants sera convié à la cérémonie de la remise des prix du concours « Trets en habits de Noël » Catégorie Commerçants & Catégorie Particuliers.

- Catégorie Commerçants : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} prix
- Catégorie Particuliers : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} prix
- Chaque participant recevra un diplôme

ARTICLE 8 : CRITERES D'EVALUATION

L'évaluation de chaque candidat est effectuée sur les critères suivants :

- Aspect général
- Harmonie et répartition des décors

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

Les participants au concours « Trets en habits de Noël » acceptent que des photographies des décorations soient réalisées.

Les participants autorisent la publication des dites photographies sur le site internet de la Ville trets.fr, la page Facebook Ville de Trets, la page Instagram Ville de Trets ainsi que dans la presse locale ainsi que tout moyen jugé utile pour la promotion du concours des décorations de Noël.

Les photos ne seront, en aucun cas, utilisées à des fins commerciales.

ARTICLE 10 : ANNULATION

En cas de force majeure ou toute autre cause indépendante de sa volonté, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ce concours sans en être tenu pour responsable.

Dans ce cas, les candidats ne peuvent se prévaloir d'aucun dédommagement d'aucune sorte.

ARTICLE 11 : RECLAMATIONS

Les décisions du jury sont souveraines.

Aucune réclamation ne saurait être prise en compte sur la proclamation des résultats.

L'inscription au concours « Trets en habits de Noël » entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.